

Bouger POUR ELLES 2022 - Octobre Rose Règlement parcours connecté

Article 1 – Organisation

Bouger POUR ELLES est un parcours connecté, mixte et caritative, ouverte à toutes et tous dans le cadre d'Octobre Rose. Il est organisé **du samedi 1^{er} au lundi 31 octobre 2022**, par l'association Courir POUR ELLES, située au 64 rue du Dauphiné – 69003 LYON, à l'occasion de sa 14^{ème} campagne.

Courir POUR ELLES est une association reconnue d'intérêt général et a obtenu en mai 2022 le Label « Développement durable, le sport s'engage », niveau Argent du CNOSF. Le présent règlement est **annexé d'une charte** rassemblant un certain nombre de bonnes pratiques à adopter dans une démarche de Développement Durable.

Article 2 – Présentation

Ce parcours connecté consiste à parcourir **entre le samedi 1^{er} et le lundi 31 octobre 2022** une distance de **6 km** en écoutant à travers les écouteurs de son smartphone les messages et musiques programmés par l'association Courir POUR ELLES.

Les inscrit(e)s peuvent réaliser ce parcours **le jour et l'heure de leur choix, partout en France et même à l'étranger.**

Il peut se faire **individuellement ou en groupe.**

Parce que nous avons à cœur de fédérer autour du Sport-Santé, formidable moyen de PREVENTION des cancers, et que la CONVIVIALITE est l'une de nos trois valeurs, nous encourageons nos sympathisants à se rassembler pour effectuer leur parcours ensemble, en famille, entre voisins ou entre collègues de travail, dans le lieu de leur choix en France et même à l'étranger.

Nous invitons tous les habitant(e)s du Grand Lyon qui le peuvent et le souhaitent à effectuer ensemble leur parcours lors de l'ouverture-inauguration de l'événement, le 1^{er} octobre à 10h00, le long des Berges du Rhône reliant le Parc de la Tête d'Or au Parc de Gerland en démarrant au niveau des basses berges accessibles à proximité de la Porte des Enfants du Rhône du Parc de la Tête d'Or.

Ce parcours connecté est **mixte, ouverte à toutes et tous, sans restriction d'âge, de sexe ou de condition physique.**

Article 3 – Déroulement

Les participant(e)s doivent s'être inscrit(e)s avant la réalisation de leur parcours connecté.

Article 4 – Conditions de participation

Le parcours connecté est **ouvert aux marcheurs(euses) et coureurs(euses) licencié(e)s et non licencié(e)s de tous âges.** Il est expressément indiqué que les coureurs(euses) participent à Bouger POUR ELLES sous leur propre et exclusive responsabilité. Les **participant(e)s de moins de 18 ans** effectuent le parcours connecté sous la responsabilité de leur représentant(e) légal(e) qui accepte par avance l'utilisation de leur image. Il n'est pas nécessaire de fournir une autorisation parentale, **mais**

dans l'inscription, un(e) **responsable légal(e)** doit être mentionné(e) conformément au **formulaire d'inscription** à remplir.

Tout(e) participant(e) ne pratiquant pas d'activité sportive de façon régulière est encouragé(e) à aller consulter un médecin avant la réalisation de son parcours connecté.

Tou(te)s les participant(e)s devront porter un tee-shirt rose Courir POUR ELLES.

Du point du vue matériel, les messages programmés par l'association seront accessibles sur tous les téléphones permettant le téléchargement et l'installation de l'application Courir POUR ELLES respectant les prérequis techniques suivants :

- ✓ Pour Apple, il faut iOS 13 au minimum, soit tout téléphone plus récent que l'iPhone 6S.
- ✓ Pour Android, il faut au minimum Android 5.1 (Lollipop). Cela permet de couvrir un très large panel de téléphones. Même un téléphone de près de 10 ans permet d'installer l'application. Cependant un très vieux téléphone a souvent un GPS moins performant, donc un utilisateur pourrait avoir une expérience dégradée.

Article 5 – Inscriptions

Ouverture des inscriptions le jeudi 1^{er} septembre 2022 à 00h00 pour tou(te)s les participant(e)s. Les inscriptions fermeront le **lundi 31 octobre 2022 à 12h00**.

Les inscriptions se réalisent exclusivement en ligne. En s'inscrivant, les participant(e)s reconnaissent qu'ils(elles) disposent des aptitudes physiques nécessaires à la réalisation de leur parcours connecté. Toute inscription ne sera prise en compte qu'à la condition d'être complète (formulaire d'inscription dûment complété et règlement effectué, à l'exception des inscrit(e)s dans le cadre d'un groupe entreprise dont l'entreprise prend en charge l'inscription, qui donnera lieu à facturation).

Article 6 – Les tarifs d'inscription

Le **tarif** du parcours connecté Bouger POUR ELLES est **unique** et d'un montant de **22€**.

L'inscription à Bouger POUR ELLES comprend la fourniture du tee-shirt rose Courir POUR ELLES, les Retrouvailles. Les inscrit(e)s seront invité(e)s à récupérer leur tee-shirt, soit sur l'un des points de distribution qui seront précisés sur le site Internet de l'association (www.courirpourelles.com), soit en payant les frais d'envoi d'un montant de 4,50€ pour le recevoir à domicile (choix et règlement lors de l'inscription).

Les enfants de moins de 5 ans bénéficient de la gratuité de leur inscription et sont sous l'entière responsabilité de leur(s) parent(s).

Les élèves et étudiants ayant fourni un certificat de scolarité et une pièce d'identité, à leur nom et validés par l'équipe *Inscriptions*, bénéficient d'une **réduction de 50% sur le prix de leur inscription**. Toute personne ayant bénéficié de ce tarif ne pourra effectuer son parcours connecté qu'après validation des deux pièces précitées par l'équipe Inscriptions Courir POUR ELLES (petit délai à prévoir).

Article 7 – Ravitaillements

Le parcours connecté permettant d'étaler les départs du 1^{er} au 31 octobre 2022, à toute heure de la journée et en différents endroits, **aucun ravitaillement n'est organisé**.

Article 8 – Données d'activité

Les données à caractère personnel recueillies par les inscriptions sont nécessaires pour l'organisation de la course. Elles pourront faire l'objet de traitements informatisés.

De plus, les participant(e)s enregistreront les données de leurs activités relatives à leur parcours connecté à l'aide de leurs dispositifs numériques personnels. Aucun chronométrage officiel ne sera réalisé. L'application *Courir POUR ELLES* affiche à titre indicatif la distance parcourue, le temps de course et réalise une trace GPS en temps réel représentant l'itinéraire du participant ou de la participante. Ces données ne constituent pas un classement officiel et les temps réalisés ne seront pas considérés comme officiels au sens de la réglementation de la FFA. Enregistrées en base de données, elles sont accessibles par l'organisation uniquement pour contrôle ou à des fins statistiques.

Article 9 – Sécurité & médical

Chaque participant(e) devra avoir pris ses dispositions de façon à réaliser le parcours choisi dans des conditions optimales. Il conviendra donc de prendre en compte notamment les conditions climatiques et ses capacités physiques personnelles, et d'adapter son activité en fonction.

Les fauteuils roulants, les poussettes et les chiens guides sont autorisés.

Du fait de l'étalement possible des départs sur tout le mois d'octobre en différents endroits, **aucune assistance médicale ne sera assurée à l'occasion de Bouger POUR ELLES.**

Article 10 – Assurances

Courir POUR ELLES est couvert par une assurance de Responsabilité Civile. Les licencié(e)s bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. **Il incombe aux autres participant(e)s de s'assurer personnellement** et nous recommandons à toute personne qui n'aurait pas d'assurance personnelle couvrant les dommages corporels de souscrire à une assurance individuelle accident dans le cadre de sa participation à Bouger POUR ELLES.

Article 11 – Droit à l'image

L'organisation, les partenaires et les médias sont autorisés à utiliser les images fixes et audiovisuelles sur lesquelles apparaissent les participants sur tous les supports et pour la durée la plus longue prévue par la loi.

Article 12 – Loi Informatique et Libertés

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, dite « informatique et libertés », les participant(e)s disposent d'un droit d'accès, de communication et de rectification, en cas d'inexactitude avérée, sur les données les concernant, ainsi que de leur droit de s'opposer au traitement et/ou à la publication de leurs données pour des motifs légitimes.

Si les participant(e)s souhaitent exercer leur droit d'accès et de rectification, ils(elles) peuvent contacter Courir POUR ELLES à l'adresse suivante : dpo@courirpourelles.com.

Dès le 1 novembre 2022, tout(e) inscrit(e) peut également demander l'anonymisation de son dossier d'inscription en écrivant à dpo@courirpourelles.com et en précisant les éléments permettant de retrouver son dossier.

Article 13 – Force majeure

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des participant(e)s, l'événement pourra être annulé ou interrompu. Dans ce format connecté, il sera alors nécessairement reporté sans que les participant(e)s ne puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Article 14 – La responsabilité des organisateurs

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dommages qui pourraient survenir pendant Bouger POUR ELLES.

Article 15 – Droit de rétractation

Conformément à la loi, les inscriptions se faisant exclusivement en ligne, tout(e) inscrit(e) dispose de 14 jours pour demander l'annulation de son inscription ainsi que le remboursement du montant versé.

Article 16 – Acceptation du règlement

La participation à Bouger POUR ELLES implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque inscrit(e) du présent règlement. Les participant(e)s (ou le(la) représentant(e) légal(e) pour les mineurs) reconnaissent avoir pris connaissance dudit règlement.

Courir POUR ELLES se réserve le droit d'apporter toute modification qu'elle jugera nécessaire au bon déroulement de l'événement. Le cas échéant, le(la) participant(e) accepte de recevoir une information par mail afin de l'informer des éventuelles modifications. Dans ce cas, la participation au parcours connecté et le téléchargement de ses données vaudra acceptation du règlement modifié.

ANNEXE - Charte pour la protection de l'environnement

Privilégions le covoiturage et les transports en commun. Évitions de prendre notre voiture seul pour nous rendre sur le lieu de notre parcours. Préférons le covoiturage ou les transports en commun.

Récupérons nos déchets. Le meilleur déchet est celui que nous ne produisons pas. Ne laissons ni trace de notre passage, ni déchets. Ramassons et remportons nos déchets avec nous, recyclons.

Faisons attention à notre consommation d'eau et pensons à refermer le robinet des éventuels points d'eau disponibles le long de notre parcours pour limiter la consommation d'eau.

Ayons une alimentation saine et responsable. Consommons ce dont nous avons besoin, ne gaspillons pas.

Adoptons des pratiques éco-responsables dans le choix de nos matériaux et de nos équipements sportifs.

Restons sur les sentiers. Respectons le tracé des sentiers, restons sur les chemins pour éviter le piétinement des espèces. Ne prenons pas de raccourcis et respectons les espaces fragiles.

Laissons pousser les fleurs. Elles sont plus jolies dans leur milieu naturel que chez nous. Apprenons à reconnaître la faune et la flore dans leur environnement naturel.

Gardons les chiens en laisse. Ils pourraient malencontreusement provoquer des dommages ou être victimes d'accidents.

Partageons les espaces naturels. Pensons aux autres, à la sérénité de la nature. Nous ne sommes pas les seuls à fréquenter les chemins. Partageons l'espace naturel avec les autres activités sportives et restons attentifs aux autres usagers.

Rendons le sport accessible au plus grand nombre en favorisant tout ce qui rapproche les générations, l'univers des valides et des personnes en situation de handicap, les catégories sociales et les différentes cultures.

Encourageons une meilleure reconnaissance de la pratique féminine du sport en luttant contre toute forme de discrimination liée au genre.

Parlons doucement pour respecter la tranquillité des lieux que nous traversons.

Sensibilisons les pratiquants aux bons réflexes santé et sécurité en informant sur les bénéfices du sport pour une bonne hygiène de vie.

Encourageons l'association Courir POUR ELLES à poursuivre ses missions de PREVENTION contre les cancers féminins en promouvant l'Activité Physique et de SOUTIEN auprès des femmes en soin.

Encourageons notre entourage à promouvoir et à suivre cette charte.